



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE / DROIT PENAL

**LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES ET AU SEIN DU
COUPLE**

**Jeudi 21 mai
De 9h30 à 12h30**

**En visio:
Via zoom**

Philippe BONFILS
Professeur à Aix Marseille Université
Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs :

- conseiller et défendre un mineur victime
- conseiller et défendre une victime de violences intrafamiliales
- connaître les principales incriminations et spécificités procédurales

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de conseiller, de défendre mineur victime et de connaître les principales incrimination et spécificités procédurales

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - VIOLENCES SUR LES ENFANTS

- Incriminations spécifiques
- Circonstances aggravantes
- Aménagements procéduraux

II - VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

- Incriminations
- Circonstances aggravantes
- Conséquences sur l'autorité parentale
- Spécificités procédurales

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique avant la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats-apprenants inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé

par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)